

A l'attention des **parents d'élèves** atteints de maladie
chronique ou de handicap

Poursuite d'un **Projet d'Accueil Individualisé PAI**

Circulaire du 10-2-2021 (NOR : MENE2104832C)

Promotion de la santé en faveur des élèves DSDEN 92
Commune de **NANTERRE**
Santescolaire.nanterre@ac-versailles.fr

Votre enfant a bénéficié d'un PAI l'an dernier

Si vous souhaitez poursuivre le PAI, fournir à **l'établissement**:

- **Une nouvelle ordonnance de moins de 3 mois** à chaque début d'année scolaire, accompagnée des traitements (valables pour l'année scolaire)
- **La partie 3* si changement du protocole d'urgence**
- Si d'autres modifications sont nécessaires (adaptation du temps scolaire, de la restauration, etc...) : l'annexe restauration le cas échéant et la fiche médicale de liaison (sous pli cacheté confidentiel à l'attention du médecin EN) actualisées par le médecin traitant/spécialiste

* fournis par l'établissement ou téléchargeables sur : <https://eduscol.education.fr/1207/la-scolarisation-des-enfants-malades>

Si le PAI n'est plus nécessaire, merci de retourner le coupon ci-dessous.

Cachet de l'école

Le service médical en faveur des élèves

Je soussigné.....représentant légal de
l'enfant.....scolarisé à
.....en classe de.....

demande l'arrêt du PAI.

Date et signature d'un responsable légal